

ment nous pouvons y remédier sans reconstruire à neuf.

M. POWELL : Je reconnais qu'une erreur a été commise, et que les ingénieurs ont été ignorants ou ont négligé leur devoir. Mais en ce qui concerne la pierre qu'on aurait pu mettre à l'extérieur, si après cela le ver avait continué son travail destructeur, c'aurait été alors l'action de la marée qui aurait complété l'œuvre de destruction. L'ouvrage aurait pu être renouvelé en boisant simplement l'intérieur. Tout homme qui connaît le génie civil, sait que si l'on avait renouvelé les madriers à l'intérieur de la jetée, l'ouvrage aurait été fait sans entraîner de grandes dépenses.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS :
Je vais immédiatement étudier la question.

M. MACDONALD (King, I. P.-E.) : L'honorable ministre a-t-il en vue la construction d'un quai en face du Cap-Traverse, et est-ce que ce projet lui a été soumis ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS :
On a attiré mon attention sur le projet que vient de mentionner l'honorable député, mais je ferai remarquer à mon honorable ami (M. Macdonald), que le coût des travaux, suivant estimation, serait d'un demi-million de dollars et que peut-être le parlement hésiterait à voter une somme aussi élevée cette année.

Laprairie—Travaux relatifs à une
jetée de protection contre la glace,
dragage du chenal, etc \$9,000

M. FOSTER : Où est cette jetée ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS :
En face de Montréal, et comme l'eau baisse à cet endroit, un dragage est absolument nécessaire.

M. FOSTER : Le quai appartient-il au gouvernement ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS :
Oui.

Rivière Richelieu—Jetées conductrices
pour le chenal de Belle-Isle..... \$6,000

M. MONK : Qu'est-ce que c'est que ces jetées conductrices ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS :
Je ne peux pas très bien expliquer ce que c'est, mais l'honorable député peut en voir le dessin sur le plan que j'ai devant moi.

M. MONK : J'ai posé cette question, parce que je crois qu'il y a aujourd'hui, à cet endroit-là, des jetées conductrices.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS :
Ces jetées sont pourries et tombent en ruines. L'honorable député peut être un excellent avocat, mais je dois me fier au rapport de mon ingénieur, qui a fait de ces jetées un examen minutieux. Les bateaux de la rivière Richelieu ne peuvent approcher de ces jetées, parce qu'elles sont en mauvais état.

M. MONK : Ces jetées sont là encore en ce moment.

M. PRÉFONTAINE : Il faut les reconstruire.

Fleuve Saint-Laurent—Enlèvement des
rochers \$3,000

M. FOSTER : Où sont ces rochers ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS :
Sur la côte de Gaspé ; ils sont très dangereux pour les pêcheurs. Chaque année nous votons une certaine somme pour faire disparaître ces rochers, afin que les pêcheurs puissent atterrir à cet endroit sans danger.

Rivière Sainte-Anne de la Pérade—
Réparations aux travaux de protection..... \$ 5,000

M. MONK : Quant à ces travaux de protection, je rappellerai au ministre des Travaux publics la promesse qu'il m'a faite l'an dernier, concernant des travaux de même nature à Sainte-Genève. Ces travaux sont nécessaires et l'honorable ministre a promis qu'il étudierait la question. Il a commencé, deux ou trois jours avant le onze de mai, des recherches qui ont donné de grandes espérances aux habitants de cette partie du comté de Jacques Cartier. J'espère qu'il continuera l'œuvre qu'il a commencée et qu'il constatera que ces travaux sont nécessaires ; et si cette partie du comté est inondée par suite des ouvrages qui ont été faits par le gouvernement fédéral, il verra à faire inscrire dans le budget de l'an prochain, une somme suffisante, pour exécuter ces travaux. Quoique ces recherches aient été faites quelques jours avant le onze de mai, rien n'a encore été fait et je désire rafraîchir la mémoire de l'honorable ministre à ce sujet.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS :
Je suis très heureux que mon honorable ami ait de nouveau attiré mon attention sur les travaux à faire à Sainte-Genève. Le mois de mai est le meilleur temps pour ces examens hydrographiques et nous en avons faits dans tout le Canada durant ce mois-là. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi le mois de mai.

M. MONK : Je demanderai à l'honorable ministre de ne pas oublier le quai que l'ancien gouvernement avait projeté de construire, à la Pointe-Claire, dans le comté de Jacques Cartier. Après avoir fait un examen et un plan des lieux, on a constaté qu'un quai coûterait environ \$2,000. La Pointe-Claire est située sur le lac Saint-Louis à une faible distance de Montréal. Il y a un quai à Lachine, il y en a à Sainte-Anne, et de l'autre côté du lac, il y a des quais à Caughnawaga, à Châteauguay et à Beauharnois. La Pointe-Claire qui est une des places les plus importantes sur le lac Saint-Louis, est la seule qui n'ait pas son quai. Le ministre, j'en suis convaincu, est lui-même au courant de tout cela.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS :
Écoutez ! écoutez !

M. MONK : A l'appui de ce que j'avance, j'invoque ici le témoignage du député de Maisonneuve (M. Préfontaine), qui connaît parfaitement cette